

**GUIDE DES
OFFICIEL·LES
2026**

**TRIATHLON
 QUÉBEC**

MISE À JOUR — Février 2026

Triathlon Québec

7665, Bd Lacordaire

Montréal (Québec) H1S2A7

Téléphone : 514-252-3121

info@triathlonquebec.org

Triathlonquebec.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
RÔLE DES OFFICIEL·LES	3
Exigences pour devenir officiel·le	3
NIVEAU DE FORMATION ET CERTIFICATION	4
1. Régional	4
2. Provincial Niveau 1 (PTO-1)	5
3. Provincial Niveau 2 (PTO-2)	6
4. National (NTO) / International niveau 1	7
5. Continental (CTO) / International niveau 2	7
6. International (ITO) / International niveau 3A ou 3B	8
Autre rôle spécifique : Escouade-vélo	8
AUTOÉVALUATIONS ET RÉTROACTIONS	9
Autoévaluation PTO-1	9
Autoévaluation PTO-2	9
Rétroactions	9
« MEMBRE OFFICIEL·LE » DE LA FÉDÉRATION	10
Avantages aux « membres officiel·les »	10
CODE DE CONDUITE DU MEMBRE OFFICIEL·LE	10
VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	11
FORMATION EN PREMIERS SOINS	11
SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL	12
MAINTIEN DE SA CERTIFICATION	12
ANNÉE SABBATIQUE	13
PORTAIL TRIATHLON CANADA (niveau NTO+)	13
APPLICATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION	13
Première ronde de sélection (janvier)	14
Deuxième ronde de sélection (mars-avril)	14
Officiel·le en région éloignée	14
SOUTIEN FINANCIER EN FORMATION	15
En formation	15
Niveau régional	15
Niveau PTO-1	15

Niveau PTO-2	15
Niveau NTO, CTO et ITO.....	15
Formation continue – Hors Québec	15
SÉLECTION DES FORMATEURS-TRICES	16
Critères de sélection des formateurs-trices	16
Honoraires des formateurs-trices	16
GRILLE DE PAIEMENTS DES OFFICIEL·LES	17
COMITÉ TECHNIQUE	17
Composition et durée du mandat.....	17
Quorum	18
Vote	18
Conflit d'intérêts	18
Rémunération.....	18
Méthode de sélection	18
Vacances d'un membre du comité.....	19
PROCÉDURE POUR SOUMETTRE DES MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE COMPÉTITION	19
ANNEXE A – GRILLE DES HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES OFFICIEL·LES ...	20
Politique de remboursement des dépenses	21
Autres dépenses	22
Dépenses non remboursables	23
Pièces justificatives	23
Production d'un rapport de dépenses	23
Connexion Every8	23
ANNEXE B – POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PSDE.....	24
Description et objectifs du programme	24
Ligne directrice.....	24
Prérequis pour les officiel·les.....	24
Types de projets admissibles.....	24
Dépenses admissibles	25
Dépenses non admissibles	25
Application des modalités du programme par Triathlon Québec	25
Événement de niveau national et international au Québec	26

Événements hors Québec	26
Événements de formation continue ou de perfectionnement hors Québec	26
MODALITÉS DU PSDE	27
Compte rendu	27
Avis d'intention et paiement	27
ANNEXE C – LISTE DES TÂCHES DES MEMBRES OFFICIEL·leS	28

INTRODUCTION

Triathlon Québec est la fédération sportive québécoise mandatée par le Gouvernement du Québec pour promouvoir et développer le triathlon et ses variantes, incluant la formation des différents intervenants, dont les entraîneur·es et les officiel·les. Le modèle de développement à long terme des officiel·les (DLTO) est la référence sur le processus de formation de tous et toutes les officiel·les en triathlon au Québec. Le guide des officiel·les donne donc toutes les informations pertinentes sur le modèle de DLTO à tous et toutes les membres officiel·les ou à toute personne désirant le devenir.

Pour devenir officiel·le, communiquez avec la direction technique de la Fédération à l'adresse courriel suivante : info@triathlonquebec.org

Note 1 : Le terme « officiel·le » désigne toute personne membre officiel·le de la Fédération répondant aux critères et exigences mises en place par Triathlon Québec.

Note 2 : Les officiel·les sont considéré·es comme des travailleur·euses autonomes au sein de Triathlon Québec.

RÔLE DES OFFICIEL·LES

Voici un rappel du rôle des officiel·les :

- Appliquer de façon objective et équitable les règles de compétition et les procédures opérationnelles ;
- Contribuer à rendre un environnement sécuritaire pour le bon déroulement de l'événement en collaboration avec tous les partenaires ;
- Agir à titre d'ambassadeur·trice du sport et de la Fédération en incarnant ses valeurs ;
- Promouvoir le sport du triathlon au Québec et éduquer ses participant·es ;
- Remplir le rôle et les tâches des officiel·les détaillés à l'Annexe C.

EXIGENCES POUR DEVENIR OFFICIEL·LE

1. Avoir 16 ans ou plus (niveau régional) / 18 ans ou plus (tous les autres niveaux) ;
2. Payer annuellement son adhésion comme membre officiel·le avec Triathlon Québec (#OTQ) ;
3. Adhérer au code de conduite des officiel·les ;
4. Avoir réussi la vérification des antécédents judiciaires (aux frais de Triathlon Québec) ;
5. Détenir une formation en premiers soins à jour (niveau PTO-1 et supérieur).

NIVEAU DE FORMATION ET CERTIFICATION

Le modèle de DLTO est le cheminement normal d'un-e officiel-le en route vers le plus haut niveau. Il comporte plusieurs niveaux de formation reconnus par Triathlon Québec.

Six (6) niveaux de formation existent :

1. Régional ;
2. Provincial niveau 1 (PTO-1) ;
3. Provincial niveau 2 (PTO-2) ;
4. National (NTO / International niveau 1) ;
5. Continental (CTO / International niveau 2) ;
6. International (ITO / International niveau 3A ou 3B).

Autre rôle spécifique : Escouade-vélo*

*Les membres de l'escouade-vélo ont un rôle très spécifique qui diffère de celui des officiel-les de Triathlon Québec. Ils/elles doivent suivre une formation restreinte et exclusivement dédiée sur les règles de compétition en vélo. Ils/elles ont la même autorité morale que les officiel-les dans l'octroi de pénalités sur le parcours vélo. Un-e officiel-le Triathlon Québec peut agir à titre d'escouade-vélo, selon les besoins de Triathlon Québec. Voir la section spécifique liée à l'escouade-vélo.

Consultez le [calendrier complet des formations offertes sur le site Web de la Fédération](#).

Voici un court descriptif pour chacun des niveaux :

1. Régional

Description :

Ce niveau permet d'être officiel-le sur les événements québécois et d'avoir droit aux honoraires, selon la grille des paiements en vigueur. **Ce niveau ne donne pas droit aux remboursements liés aux déplacements et aux repas.** L'adhésion comme membre officiel-le Triathlon Québec (#OTQ) est gratuite pour le niveau régional.

Formation spécifique à ce niveau :

1. Suivre les modules de formation en ligne « Officiel-le Triathlon Québec » (OTQ) ;
2. Suivre la formation théorique « niveau régional » de 3h, offerte par Triathlon Québec ;
3. Compléter un (1) événement en formation, si possible jumelé-e à un-e officiel-le d'expérience.

Accès à :

1. La plateforme en ligne pour appliquer sur les événements.

Maintien de la certification (en plus des exigences de base) :

1. Compléter au minimum une (1) journée d'événement d'été comme officiel-le par année ;

2. Compléter la recertification annuelle en ligne en début de saison.

Tremplin vers PTO-1 :

1. Suivre la formation théorique PTO-1 d'une journée offerte par Triathlon Québec ;
2. Compléter trois (3) événements pratiques : un (1) événement en formation jumelé-e à un-e officiel-le d'expérience et deux (2) autres événements en autonomie partielle pour compléter sa certification. Les événements complétés en tant qu'officiel-le de niveau régional seront crédités ;
3. Compléter l'autoévaluation PTO-1.

2. Provincial Niveau 1 (PTO-1)

Description :

Ce niveau permet d'être officiel-le sur les événements québécois et d'avoir droit aux honoraires, selon la grille des paiements en vigueur. Ils/elles bénéficient du remboursement des repas et du kilométrage, selon la grille des paiements en vigueur, une fois la formation pratique complétée.

Prérequis et formation spécifiques à ce niveau :

1. Suivre les modules de formation en ligne « Officiel-le Triathlon Québec » (OTQ) ;
2. Suivre la formation théorique PTO-1 d'une journée offerte par Triathlon Québec ;
3. Compléter trois (3) événements pratiques : un (1) événement en formation jumelé-e à un-e officiel-le d'expérience et deux (2) autres événements en autonomie partielle pour compléter sa certification ;
4. Compléter l'autoévaluation PTO-1.

Formations complémentaires recommandées :

1. Lire le protocole de gestion des commotions cérébrales sur le site du [gouvernement du Québec](#) ;
2. Suivre la formation en ligne « *Prise de décisions éthiques pour les officiel-les* » sur le [site le casier*](#) ;
3. Suivre la formation en ligne « *Prendre une tête d'avance* » sur le [site le casier](#) ;
4. Suivre la formation en ligne « *Respect et sport pour leader d'activités* » sur le site de l'organisme [Respect et sport](#)

*Vous devez vous créer un numéro de PNCE pour suivre cette formation. Si vous avez déjà un numéro vous pouvez l'utiliser : <https://lecasier.coach.ca/>

Accès à :

1. La plateforme en ligne pour appliquer sur les événements ;
2. Aux différents paiements selon la grille des paiements en vigueur ;
3. Aux vêtements pour les officiel-les si disponibles, sauf avis contraire.

Maintien de la certification (en plus des exigences de base) :

1. Compléter au minimum trois (3) journées d'événement de niveau régional ou provincial au Québec par année, sauf avis contraire de Triathlon Québec ;
2. Compléter la recertification annuelle en ligne en début de saison.

3. Provincial Niveau 2 (PTO-2)

Description :

Ce niveau permet d'être officiel-le en chef (OC) ou délégué-e technique (DT) sur les événements québécois. **Notez que sur presque la totalité des événements régionaux, les rôles de OC et DT sont jumelés.** Ce niveau est nécessaire pour poursuivre sa formation vers le niveau national (NTO / International niveau 1).

Prérequis et formation spécifiques à ce niveau :

1. Être PTO-1 certifié depuis au moins une (1) année ;
2. Avoir complété au moins six (6) événements et acquis de l'expérience dans tous les secteurs (natation, vélo, course à pied et transition) ainsi que sur différents types d'événements (régional, Coupe Québec et série Grand Prix) ;
3. Suivre les modules de formation en ligne PTO-2 ;
4. Suivre la formation théorique PTO-2 d'une journée offerte par TQ ;
5. Compléter trois (3) événements pratiques :
 - o Un (1) événement jumelé-e à un-e officiel-le en chef (OC) ;
 - o Un (1) événement jumelé-e à un-e délégué-e technique (DT) ;
 - o Un (1) événement comme DT/OC jumelé-e à un-e DT/OC d'expérience. Présence à la rencontre avec le comité organisateur à J-1 mois ;
6. Compléter l'autoévaluation PTO-2 en tant qu'OC et DT.

Accès à :

1. Les mêmes éléments que PTO-1.

Maintien de la certification (en plus des exigences de base) :

1. Compléter au minimum trois (3) journées d'événement de niveau régional ou provincial au Québec par année, sauf avis contraire de Triathlon Québec. Lorsque possible, au moins un de ces événements doit être en tant qu'OC ou DT ;
2. Compléter la recertification annuelle en ligne en début de saison.

4. National (NTO) / International niveau 1

Description :

Ce niveau permet d'être officiel-le sur les événements canadiens ou internationaux tenus en sol canadien. Il est nécessaire pour poursuivre sa formation vers les niveaux supérieurs.

Prérequis et formation spécifiques à ce niveau :

1. Répondre aux critères de sélection de Triathlon Canada ;
2. Être recommandé-e par Triathlon Québec ;
3. Suivre la formation théorique de deux (2) jours, généralement en anglais, offerte par Triathlon Canada ;
4. Être jumelé-e à un-e officiel-le de niveau national ou international en formation pratique lors d'un événement (géré par Triathlon Canada).

Accès à :

1. Les mêmes éléments que PTO-1 et PTO-2 ;
2. Liste de diffusion de Triathlon Canada et de World Triathlon ;
3. Application sur les événements canadiens et internationaux, au Canada et à l'international ;
4. La politique de soutien financier hors Québec, sous certaines conditions.

Maintien de la certification (en plus des exigences de base) :

1. Compléter au minimum quatre (4) journées d'événement au Québec par année, dont au moins deux (2) sur des événements de niveau régional ou provincial et au moins un comme OC ou DT, lorsque possible ;
2. Compléter la recertification annuelle en ligne en début de saison ;
3. Remplir les critères de Triathlon Canada en vigueur (suivi fait par Triathlon Canada).

5. Continental (CTO) / International niveau 2

Description :

Ce niveau permet d'être officiel-e chef de secteur sur les événements internationaux (Coupe du monde, WTCS et WTPS) et OC ou DT sur les événements continentaux (Americas Triathlon Cup). Ce niveau est nécessaire pour poursuivre sa formation vers le plus haut niveau international.

Prérequis et formation spécifiques à ce niveau:

1. Être NTO depuis plus de deux (2) ans (référence site de World Triathlon) ;
2. Être sélectionné-e par Triathlon Canada, sur recommandation de Triathlon Québec ;
3. Suivre la formation théorique de trois (3) jours en anglais, offerte par World Triathlon ;
4. Compléter un travail théorique à remettre à World Triathlon dans le mois suivant la formation*.

**NOTE : La procédure peut varier. Les informations complètes seront transmises par World Triathlon.*

Accès à :

1. Les mêmes éléments que NTO.

Maintien de la certification :

1. Compléter au minimum quatre (4) journées d'événement au Québec par année, dont au moins deux (2) sur des événements de niveau régional ou provincial et au moins un comme OC ou DT, lorsque possible ;
2. Compléter la recertification annuelle en ligne en début de saison ;
3. Remplir les critères de Triathlon Canada et World Triathlon en vigueur (suivi fait par les Fédérations respectives).

6. International (ITO) / International niveau 3A ou 3B**Description :**

Ce niveau permet d'être officiel·le sur les postes de plus grandes responsabilités (OC et/ou DT) sur les événements internationaux. Il donne aussi accès aux grands Jeux. C'est le niveau le plus élevé à atteindre comme officiel·le.

Prérequis et formation spécifiques à ce niveau :

1. Être CTO depuis plus de quatre (4) ans (référence site de World Triathlon) ;
2. Être sélectionné·e par World Triathlon, sur recommandation de Triathlon Canada ;
3. Suivre la formation théorique selon les critères de World Triathlon ;
4. Compléter un travail théorique selon les critères de World Triathlon.

Accès à :

1. Les mêmes éléments que NTO et CTO.

Maintien de la certification (en plus des exigences de base) :

1. Les mêmes éléments que CTO.

Autre rôle spécifique : Escouade-vélo**Description :**

L'escouade-vélo est déployée sur les événements québécois nécessitant une surveillance accrue sur la portion vélo. Les membres de l'escouade-vélo patrouillent le parcours sur leur vélo et veillent au respect des règles de compétition, dont celle du sillonnage. Ils/elles sont identifié·es comme membres de l'escouade-vélo et donnent les consignes et pénalités, s'il y a lieu.

Les membres de l'escouade-vélo ont un rôle très spécifique qui diffère de celui des officiel·les de Triathlon Québec. La formation et les prérequis sont donc moindres. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'avoir une formation premiers soins à jour pour occuper ce rôle.

Les membres de l'escouade-vélo ont droit à un honoraire, selon la grille des paiements en vigueur. Ce niveau ne donne pas droit aux remboursements liés aux déplacements et aux repas.

Prérequis et formation spécifiques à ce niveau :

1. Suivre le(s) module(s) de formation en ligne (OTQ) dédié(s) à la portion vélo et au sillonnage ;
2. Compléter une formation pratique, selon les consignes de Triathlon Québec ;
3. Avoir réussi la vérification des antécédents judiciaires (aux frais de Triathlon Québec) ;
4. Une fois la formation réussie, compléter l'adhésion comme membre officiel-le avec Triathlon Québec (#OTQ) – Gratuit pour l'escouade-vélo ;
5. Adhérer au code de conduite des officiel-les ;
6. S'il y a lieu, participer à la rencontre pré-événement.

Accès à :

1. La plateforme en ligne pour appliquer sur les événements.

Maintien de la certification :

1. Compléter la recertification annuelle en ligne en début de saison (section vélo exclusivement).

AUTOÉVALUATIONS ET RÉTROACTIONS

Visitez la [section des officiel·les sur le site Web de Triathlon Québec](#) pour voir les grilles d'autoévaluation.

Autoévaluation PTO-1

Une autoévaluation est à compléter à la suite des trois (3) événements en formation pratique pour l'obtention du niveau PTO-1. L'autoévaluation est en fonction d'une grille spécifique en lien avec divers critères comme la ponctualité, le professionnalisme, l'autonomie, l'initiative, le dynamisme, etc.

Cette grille est aussi complétée par un membre de Triathlon Québec dans une perspective de formation continue et de partage des connaissances.

Autoévaluation PTO-2

Une autoévaluation est également à compléter à la suite des trois (3) événements en formation pratique pour l'obtention du niveau PTO-2. Le même formulaire d'évaluation peut être complété par l'officiel-le mentor-e et partagé à la suite de la journée de formation pratique dans une perspective de rétroaction et d'apprentissage.

Rétroactions

À des fins de formation continue, des rétroactions aléatoires peuvent être faites par Triathlon Québec en cours de saison.

« MEMBRE OFFICIEL·LE » DE LA FÉDÉRATION

L'adhésion annuelle comme « membre officiel·le » à Triathlon Québec (#OTQ) est obligatoire. Le frais d'adhésion est à la charge de l'officiel·le. L'adhésion est valide du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Elle inclut la vérification des antécédents judiciaires aux deux ans.

Note : Triathlon Québec peut, pour quelques raisons que ce soit, retirer un·e membre si elle juge que l'officiel·le ne remplit pas tous les prérequis pour l'obtention de l'adhésion.

Pour devenir [membre « officiel·le », cliquez sur le lien suivant](#), ou visitez la section « [Membres](#) » sur le [site Web de Triathlon Québec](#).

Avantages aux « membres officiel·les »

Les « membres officiel·es » ont droit aux rabais en boutique et à l'assurance accident et responsabilité civile lorsqu'ils/elles sont en service sur les événements partenaires de Triathlon Québec. Par contre, ils/elles n'ont pas droit aux rabais à l'inscription aux événements. Pour y avoir droit, l'officiel·le doit prendre son adhésion « athlète » à la Fédération.

Un·e officiel·le désirant aussi être athlète doit donc posséder deux adhésions :

1. Officiel·le (#OTQ) ;
2. Athlète (#TQ).

Visitez le site <http://www.triathlonquebec.org/membres/> pour voir tous les avantages offerts aux membres.

CODE DE CONDUITE DU MEMBRE OFFICIEL·LE

Les officiel·les de Triathlon Québec s'engagent à respecter le code de conduite ci-dessous. Ce code de conduite figure également dans les politiques de gouvernance de la Fédération.

Un·e officiel·le qui omet de se conformer au code de conduite s'expose à des mesures disciplinaires de la Fédération allant jusqu'au retrait de sa certification.

Acceptation du code de conduite

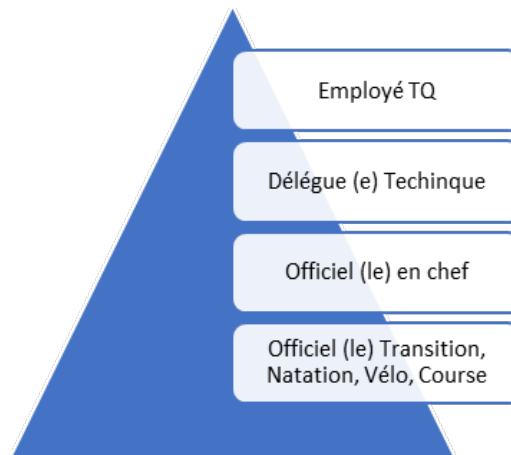
L'acceptation du code de conduite se fait chaque année (case à cocher) lors de l'adhésion en ligne à titre de « *membre officiel·le* » à Triathlon Québec.

Code de conduite du membre officiel·le :

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence des membres officiel·les. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des participant·e·s. Pourtant, les décisions des officiel·les sont souvent la source de nombreuses frustrations, leur jugement fait rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé. Un·e officiel·le efficace et compétent·e doit donc :

- a) Connaître les règlements et leur interprétation; se conformer aux règles énoncées ;
- b) Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable, et avec discernement ;

- c) Communiquer de manière respectueuse avec les participant·es, les bénévoles, les partenaires, les employé·es, les entraîneur·es, les parents et les comités organisateurs ;
- d) Protéger l'intégrité de la compétition et de la sécurité des participant·es ;
- e) Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée ;
- f) Demeurer ouvert aux critiques constructives et chercher à améliorer ses compétences et de partager son savoir et ses expériences avec ses collègues ;
- g) Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participant·es ;
- h) Respecter la hiérarchie d'équipe et toujours communiquer les informations s'adressant aux comités organisateurs à un supérieur immédiat en premier lieu (Délégué·e technique ou employé·e de Triathlon Québec).



VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire, peu importe le niveau. La vérification est valide pour une durée de deux (2) ans et doit se faire par la plateforme choisie par la Fédération. Cette vérification est aux frais de Triathlon Québec.

FORMATION EN PREMIERS SOINS

La certification en secourisme d'urgence RCR/DEA (8 heures) est obligatoire pour les niveaux PTO-1 et supérieur. La certification est valide pour une durée de deux (2) ou trois (3) ans, selon l'autorité de délivrance. **La formation peut être suivie en présentiel ou en format hybride (portion théorique en ligne et portion pratique en présentiel). Le coût de la formation est aux frais de l'officiel·le.**

L'officiel·le doit faire suivre la preuve de la certification à Triathlon Québec à chaque renouvellement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

Les employé-es, officiel-les et bénévoles de Triathlon Québec s'engagent à suivre le [guide de santé et sécurité au travail](#) lors des événements partenaires de la Fédération. Ce guide décrit les différentes sources de dangers auxquelles ils peuvent faire face dans l'exercice de leurs fonctions et les mesures préventives à appliquer pour en diminuer le risque.

MAINTIEN DE SA CERTIFICATION

Il est de la responsabilité de l'officiel-le de maintenir sa certification à jour auprès de Triathlon Québec. La Fédération mettra en place tous les outils nécessaires pour permettre aux officiel-les d'être autonomes dans le maintien de leur certification.

Pour maintenir sa certification à jour, un-e officiel-le doit :

- Conserver son adhésion comme « membre officiel-le » à jour ;
- Compléter le renouvellement de la certification annuelle en ligne en début de saison ;
- Conserver sa vérification d'antécédents judiciaires à jour (aux deux (2) ans) ;
- Conserver sa certification de secourisme à jour (PTO-1 et supérieur) ;
- Faire le nombre minimal d'événements requis selon le niveau ;
- Répondre à toute autre demande formulée par Triathlon Québec en complément des points énumérés ci-haut, selon le niveau.

Note 1 : Un-e officiel-le ne remplissant pas les points énumérés ci-dessus ne sera pas soutenu par Triathlon Québec lors du renouvellement de sa certification pour le niveau NTO ou supérieur. Sa candidature sur des événements nationaux et internationaux dont l'assignation est faite par Triathlon Canada ne sera pas endossé par Triathlon Québec.

Pour les événements de niveau régional et provincial, l'officiel-le qui n'aura pas maintenu sa certification ne pourra pas avoir accès à la première ronde d'assignation et, à expérience égale, aura une priorité moindre dans le choix des assignations. Si un-e officiel-le ne remplit pas les critères pour maintenir sa certification à jour pour une deuxième année consécutive, il/elle devra suivre une formation de mise à niveau pour demeurer éligible à une assignation.

Note 2 : La Fédération peut refuser le renouvellement de la certification d'un-e officiel-le, si elle juge qu'il/elle n'a pas les compétences et/ou les qualités nécessaires pour bien remplir son rôle. Dans ce cas, la personne sera inactive et retirée de la liste d'envoi de la Fédération.

ANNÉE SABBATIQUE

Un-e officiel-le peut prendre une année sabbatique. Dans ce cas, il/elle doit informer la Fédération de sa décision avant le début de la saison. À son retour l'année suivante, l'officiel-le devra suivre une formation de mise à niveau, mais ne devra pas recommencer toute la formation.

PORTAIL TRIATHLON CANADA (NIVEAU NTO+)

Pour accéder et créer son profil sur le portail de Triathlon Canada (pour les niveaux NTO et supérieurs), [suivez les instructions au lien suivant](#).

APPLICATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les officiel-les ont accès à la plateforme en ligne Every8 qui leur permet d'appliquer sur les événements québécois de leur choix. Sauf avis contraire, la sélection des officiel-les se fait en décembre pour les événements d'hiver et en janvier pour la première ronde (DT et OC) sur les événements d'été.

Suite à la deuxième ronde pour la sélection des officiel-les de secteur, une liste des événements qui seront incomplets sera envoyée à toutes et tous. Les événements resteront « ouverts » jusqu'à ce qu'ils soient complets.

Voici les critères utilisés par Triathlon Québec pour l'assignation des officiel-les :

1. Les besoins de l'événement :

- a. Niveau des officiel-les requis selon le type d'événement (régional, Coupe Québec, série Grand Prix, etc.) ;
- b. Nombre d'officiel-les requis.

2. Lieu de résidence de l'officiel-le :

- a. La distance entre le lieu de résidence et le lieu de l'événement sera prise en compte. Pour des raisons d'écoresponsabilité et financières, la proximité sera favorisée ;
- b. Si un-e officiel-le souhaite faire un événement malgré une distance élevée, il peut en faire la demande par courriel à Triathlon Québec. En revanche, il est possible que l'officiel-le doive déboursier les frais de déplacement et d'hébergement qui peuvent en découler.

[Officiel-le en région éloignée, voir la section ci-dessous.](#)

3. De l'expérience de l'officiel-le et des possibilités de formation continue et de parrainage :

- a. Nombre d'événements réalisés et postes occupés dans les vingt-quatre derniers mois ;
- b. Niveau de formation ;
- c. Besoin d'expérience et de mentorat pour compléter une certification.

4. Notion d'équité par rapport au nombre d'événements et au poste occupé :

- a. Sur l'ensemble de la saison, le nombre et le type d'assignations seront considérés pour donner l'égalité des chances pour se développer.

5. Cohésion générale :

- a. Volonté de parité des genres dans la formation des équipes par événement ;
- b. Synergie d'équipe entre les officiel·les et le comité organisateur.

Note 1 : Si un·e officiel·le n'est pas sélectionné·e pour un événement, il/elle peut y participer à titre bénévole pour acquérir de l'expérience, selon entente avec la Fédération.

Note 2 : Dans le but d'être un modèle pour l'écoresponsabilité, la Fédération met de l'importance à réduire les émissions liées au transport.

Première ronde de sélection (janvier)

Cette première ronde permet d'assigner exclusivement les rôles de DT et OC.

Deuxième ronde de sélection (mars-avril)

Cette deuxième ronde permet d'assigner l'ensemble des rôles (officiel·le de secteur) et de compléter les postes vacants à la suite de la première ronde (DT/OC).

Cette ronde permet également d'assigner les officiel·les qui sont en voie de compléter leur formation pratique.

Officiel·le en région éloignée

Les officiel·les en région éloignée (Abitibi, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac Saint-Jean) sont éligibles au soutien hors-région. Triathlon Québec s'engage à offrir au minimum une (1) assignation à l'extérieur de leur région afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles expériences.

SOUTIEN FINANCIER EN FORMATION

En formation

Niveau régional

1. Formation théorique : Aucun honoraire ou remboursement des dépenses ;
2. Formation pratique : Honoraire d'officiel·le de secteur selon la politique TQ en vigueur. Aucun remboursement des dépenses (transport et repas).

Niveau PTO-1

1. Formation théorique : Aucun honoraire ou remboursement des dépenses ;
2. Formation pratique : Trois (3) événements pratiques. Aucun honoraire pour le premier événement. Honoraire d'officiel·le de secteur selon la politique TQ en vigueur pour les deux (2) événements suivants. Aucun remboursement des dépenses (transport, repas et hébergement) pour les trois (3) événements en formation.

Niveau PTO-2

1. Formation théorique : Aucun dédommagement ou remboursement des dépenses ;
2. Formation pratique : Honoraire d'officiel·le de secteur et remboursement des dépenses selon la politique de TQ en vigueur (transport, repas et hébergement).

Niveau NTO, CTO et ITO

1. Formation théorique : Aucun honoraire. Un remboursement de dépenses peut être offert selon les projets admissibles au PSDE (voir Annexe B) ;
2. Événement pratique : Honoraire d'officiel·le de secteur si l'événement est au Québec et remboursement des dépenses selon la politique de TQ en vigueur. Si l'événement est hors Québec, l'officiel·le agit à titre bénévole ;
3. Renouvellement de la certification : Remboursement selon la politique de TQ en vigueur (voir avec PSDE) si l'officiel·le est en règle avec TQ.

Formation continue – Hors Québec

Les officiel·les de niveaux NTO (ou en voie de l'obtenir) et supérieurs peuvent bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence (PSDE) dans le cadre de certains événements sanctionnés par World Triathlon ou Triathlon Canada et sous certaines conditions. Ces événements offrent un cadre de formation continue et permettent aux officiel·les d'acquérir de l'expérience sur des compétitions de plus haut niveau. Pour être éligible au programme, les officiel·les doivent faire un nombre minimal de journées (événements de niveau régional, provincial et/ou canadien) ayant lieu au Québec. Le document complet est présenté en Annexe B.

SÉLECTION DES FORMATEURS-TRICES

Dans le but d’offrir les meilleures formations possibles, Triathlon Québec a mis en place les critères suivants pour le choix des formateurs-trices :

- Une formation de niveau régional peut être donnée par un-e officiel-le de niveau PTO-2, au minimum ;
- Une formation de niveau PTO-1 ou PTO-2 peut être donnée par un-e officiel-le de niveau NTO, au minimum.

Critères de sélection des formateurs-trices

1. Le besoin de la formation ;
 - a. Le type et le niveau de formation par rapport aux qualifications de la personne formatrice.
2. L’expérience à titre d’officiel-le sur le terrain et de formateur-trice des officiel-les en triathlon ;
 - a. Nombre et types d’événements à titre d’officiel-le ;
 - b. Le niveau d’expérience de la personne pour donner le type de formation, incluant le nombre de fois que la formation a été donnée.
3. Opportunité de former de nouvelles personnes-ressources ;
4. Disponibilité des personnes formatrices ;
5. Équité dans l’attribution des formations à dispenser.

Honoraires des formateurs-trices

Les honoraires indiquées ci-dessous incluent la préparation et la mise à jour des documents en amont de la formation.

Durée des formations	Honoraires*
Formation d’une journée (8h) - Formation PTO-1 - Formation PTO-2	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur-trice : 400\$ • Ajout d’un-e 2^e formateur-trice au même tarif si plus de huit (8) participant-es.
Formation de 3h - Formation des officiel-les régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur-trice : 150\$

*Le remboursement des dépenses (transport et repas) est en sus des honoraires ci-haut, si applicable.

GRILLE DE PAIEMENTS DES OFFICIEL·LES

Les officiel·les de tous les niveaux ont droit aux honoraires journaliers. Les officiel·les de niveau PTO-1 et supérieurs ont aussi droit au remboursement de certaines dépenses, dont les repas et le kilométrage, selon la politique de la Fédération en vigueur. Les honoraires varient en fonction du poste de l'officiel·le (DT, OC ou officiel de secteur, par exemple).

Voir l'Annexe A de ce guide pour la grille complète des paiements des officiel·les.

COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique de Triathlon Québec est un comité opérationnel relevant du conseil d'administration de Triathlon Québec. Le rôle de tout comité opérationnel est d'aider et de renseigner le conseil d'administration, à travers la réalisation de mandat de travail précis. Le comité technique n'est pas un comité décisionnel. Il doit présenter des recommandations au conseil d'administration et celui-ci doit les entériner pour qu'elles deviennent applicables.

Le comité technique se réunit virtuellement ou en personne au moins une fois par année pour :

- Réviser et ajuster les règles de compétition de Triathlon Québec, en fonction de la réalité québécoise et des modifications aux règles de compétition de Word Triathlon ;
- Soumettre au niveau national des modifications aux règles de compétition de Word Triathlon ;
- Élaborer et réviser les politiques ou tout autre document destiné aux officiel·les ou aux organisateurs d'événements ;
- Effectuer toute autre tâche dans l'intérêt de la Fédération en lien avec des aspects techniques.

Composition et durée du mandat

Le comité technique est composé de six (6) membres, dont un·e membre du CA qui en est responsable. La durée du mandat des membres est de deux (2) ans débutant à la clôture de l'assemblée générale annuelle de l'année où le/la membre a été nommé·e. Les membres sont nommés en alternance à raison de trois (3) personnes chaque année. Un·e membre peut réappliquer à la fin d'un mandat s'il/elle souhaite continuer à siéger sur le comité. Le comité vise la parité.

Composition du comité :

- Un·e (1) membre du conseil d'administration ;
- Un·e (1) employé·e de Triathlon Québec ;
- Trois (3) officiel·les en règle ;
- Un·e (1) entraîneur·euse certifié·e.

S'il n'y a aucune candidature dans une des catégories, le poste peut être comblé par la candidature d'une personne dans une autre catégorie.

Quorum

Quatre membres du comité technique doivent être présent-es pour former le quorum.

Vote

Les décisions devront être acceptées à la majorité simple (50% + 1) des membres. Chaque membre a droit à un vote à l'exception du membre du CA qui utilisera son droit de véto seulement en cas d'égalité des votes des autres membres.

Conflit d'intérêts

Chaque membre doit suivre le « code d'éthique et de conflit d'intérêts » présenté dans la [politique de gouvernance de Triathlon Québec](#).

En voici des extraits :

ARTICLE 6 - « Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction et à la poursuite des buts de la corporation, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne. »

ARTICLE 7 - Chaque membre « qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêt doit s'abstenir de prendre part à toute délibération ou décision reliée de quelque façon à telle situation. À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts et le procès-verbal doit en faire état. »

Rémunération

Les membres du comité agissent à titre bénévole au cours de leur mandat. Ils ont toutefois droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction, s'il y a consentement préalable auprès de l'employé-e responsable du comité.

Méthode de sélection

Toute personne intéressée à faire partie du comité technique doit remplir [le formulaire d'application](#) prévu à cet effet avant **le 1er mars** de chaque année. Triathlon Québec recommandera ses choix au conseil d'administration.

Critères de sélection d'un membre :

- Sa compréhension des règles de compétition TQ et de World Triathlon ;
- Le niveau de formation de l'officiel·le (pour les postes réservés aux officiel·les) ;
- Son implication et son expérience sur les événements québécois et internationaux ;
- Ses motivations à être sur le comité.

Vacances d'un membre du comité

Advenant qu'un siège du comité soit vacant, il est de la responsabilité de Triathlon Québec de le combler. Dans ce cas, la personne remplaçante complète le mandat du membre qu'elle remplace.

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE DES MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE COMPÉTITION

Toutes les propositions de modification aux règles de compétition doivent être soumises avant le 1er octobre de chaque année, [via ce formulaire en ligne](#).

Tout club, entraîneur ou athlète membre de la Fédération peut soumettre une proposition de modification aux règles de compétition de Triathlon Québec. La demande doit être fondée et s'appuyer sur un argumentaire soutenu.

Chaque proposition sera évaluée par le comité technique. Si la proposition est justifiée, le comité peut décider de l'ajouter aux règles de compétition de l'année suivante.

Le comité technique se réserve le droit de communiquer avec le/la proposeur-euse pour lui demander plus d'explications.

Généralement, Triathlon Québec diffuse les règles de compétition en février de chaque année.

ANNEXE A – GRILLE DES HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES OFFICIEL·LES

Rémunération par type d'événement (par jour, situé au Québec)	Délégué·e technique (DT) (1 journée)	Officiel·le chef (OC) et délégué·e technique (DT) (2ème journée)	Officiel·le de secteur (N-V-C-T)	Escouade-vélo
Tout événement régional ou provincial partenaire de Triathlon Québec. Les triathlons en milieu scolaire sont exclus de cette grille.	225\$	150\$	125 \$	75 \$
Tous les événements de niveau national, continental et international (championnats canadiens, Coupe Americas, Coupe du monde, WTCS/WTPS, etc.)	Rémunération possible des officiel·les par Triathlon Québec en fonction de l'entente avec Triathlon Canada.			Aucune
Remboursement des frais de déplacement en fonction de la politique en vigueur.				Aucun remboursement

Notes générales

- Les officiel·les sont rémunéré·es à titre de travailleur·euses autonomes et recevront un relevé T4A au terme de chaque année ;
- S'il y a une double fonction (DT et OC), seul le paiement de DT est octroyé ;
- Le rôle du DT inclut des tâches préalables à la tenue de l'événement :
 - Rencontre avec le comité organisateur et Triathlon Québec un mois avant l'événement ;
 - Visite du site de compétition la veille de l'événement.
- Si l'événement est sur deux (2) jours ou plus, l'honoraire « DT/OC » s'ajoute pour chaque journée supplémentaire ;
- L'honoraire est versé au DT une fois le rapport de course complété et approuvé par Triathlon Québec et ce, dans un délai de deux (2) semaines après la réalisation de l'événement.

Politique de remboursement des dépenses

Pour les officiel·les de niveau régional et les membres de l'escouade-vélo, aucun remboursement des dépenses n'est octroyé.

Pour les officiel·les de niveau PTO-1 et supérieur, la politique de remboursement des dépenses est applicable.

Pour plus de détails, la politique complète de remboursement des dépenses est disponible dans la politique de gouvernance sur le site Web de Triathlon Québec.

Voici un résumé des conditions qui s'appliquent concernant les repas, les déplacements et l'hébergement :

- **Repas :**

- Un per diem de 40\$/jour est versé lorsque l'officiel·le loge à l'hôtel fourni par le comité organisateur / Triathlon Québec ;
- Quand la journée de travail de l'officiel·le se termine après 17 h, un per diem de 25 \$ est accordé à l'officiel·le afin de couvrir les frais liés au repas du soir lors du retour à domicile. Applicable seulement aux officiel·les ayant logé·es à l'hôtel.

- **Déplacements :**

- Aux fins de l'indemnisation des frais de déplacement, la distance admissible correspond à la distance aller-retour calculée **de code postal à code postal**, soit : du code postal du lieu de résidence de la personne (ou de son lieu de départ lorsque celui-ci est plus près du lieu de la tâche) vers le code postal du lieu de la compétition ou du lieu où s'exerce la fonction assignée.
 - Déplacements non admissibles :
 - Les déplacements entre le lieu d'hébergement et le site de compétition ne sont pas admissibles à un remboursement.
 - Les déplacements effectués vers le domicile afin d'y prendre les repas ne donnent lieu à aucun remboursement.
 - Les déplacements usuels des employés entre leur résidence et leur lieu habituel de travail (bureau) sont exclus de toute forme d'indemnisation.
 - Pour les DT seulement : les frais de déplacement liés à la visite technique effectuée la veille de l'événement seront remboursés ;
- La tarification du montant alloué par kilomètre pour les frais de déplacement s'applique tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. La location d'auto est privilégiée si elle s'avère la solution la moins coûteuse :

Transport avec son véhicule (premiers 499 km aller-retour)	0,50\$/km
Transport avec son véhicule (à partir de 500 km aller-retour)	0,35\$/km
Covoiturage avec autre(s) bénévole(s), officiel(s) ou employé(s). Et/ou transport matériel TQ	+0,10\$/km
Transport actif (marche, course ou vélo) maximum 50 km aller-retour par jour	1\$/km

- Le remboursement du transport est jusqu'à une concurrence de 300\$ pour le kilométrage ;
- Le remboursement du transport avec passager et/ou matériel est jusqu'à une concurrence de 360\$ pour le kilométrage.

• Hébergement :

- L'hébergement fourni pour l'équipe des officiel·les est sur la base d'une chambre partagée avec une personne du même genre s'il y a plus de 80 km entre le code postal de l'événement et le lieu de résidence de l'officiel·le.
- Dans certaines circonstances, par exemple des conditions météorologiques imprévues ou un état de fatigue accrue, une nuitée additionnelle peut être remboursée sur demande de l'officiel·le et sous approbation de Triathlon Québec.

Autres dépenses

Frais de location de véhicules

Triathlon Québec rembourse les frais de location d'un véhicule automobile que l'officiel·le a supportés dans l'exercice de ses fonctions et qui ont été autorisés au préalable.

Taxi ou transport en commun

Triathlon Québec rembourse les frais de transport par véhicule taxi ou par transport en commun que l'officiel·le a supportés dans l'exercice de ses fonctions et qui ont été autorisés au préalable.

Stationnement et péage

Triathlon Québec rembourse l'officiel·le des frais de stationnement et de péage supportés dans l'exercice de ses fonctions, si aucune option gratuite n'est disponible à proximité.

Dépenses non remboursables

- Amendes pour une infraction à la loi ;
- Vol, perte ou endommagement des effets ou biens personnels ;
- Dépenses non justifiées ou non préalablement autorisées.

Pièces justificatives

- Lorsque l'officiel·le utilise un moyen de transport en commun, il doit fournir un reçu prouvant le paiement du billet, s'il est d'usage pour les transporteurs de remettre un tel reçu.
- Lorsque l'officiel·le utilise un taxi, il doit fournir une pièce justificative et indiquer en outre les points de départ et de destination.
- Lorsque l'officiel·le utilise un stationnement, il doit fournir une pièce justificative.

Production d'un rapport de dépenses

Toute demande de remboursement doit se faire via le « Rapport de dépenses » du système en ligne *Every8*. Le formulaire doit contenir les pièces justificatives originales et les itinéraires « Google ». Les reçus de transaction de carte de crédit ou de débit ne sont admissibles que pour justifier le montant de pourboire versé, mais ne remplacent pas la facture.

Il appartient à l'officiel·le de s'assurer que sa réclamation est en tout point conforme à la politique de remboursement en vigueur figurant dans la politique de gouvernance de la fédération. Le délai de réclamation, sauf exception, ne devrait pas excéder 14 jours de calendrier.

Les dépenses sont remboursées par virement bancaire dans un délai raisonnable suivant la présentation de la demande de remboursement. Toute demande de remboursement comportant des éléments non prévus à la politique de remboursement en vigueur ou excédant les barèmes doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique auprès de la direction générale.

Connexion Every8

Connexion sur la plateforme Every8 et création de la note de frais ([voir le tutoriel vidéo](#))

- Accéder à la **plateforme Every8** ;
- Entrer le numéro de l'organisation : **001016** ;
- Se connecter à son compte avec son adresse courriel et son mot de passe ;
- Aller dans l'onglet **Mes Événements** ;
- Cliquer sur le bouton **Créer** dans la colonne **Compte de dépense** ;
- Valider et/ou ajouter l'information dans la note de frais ;
- Changer le statut pour : **À traiter** ;
- Soumettre la note de frais.

ANNEXE B – POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER DES MEMBRES OFFICIEL·LES DANS LE CADRE DU PSDE

Description et objectifs du programme

Un soutien financier est accordé annuellement aux fédérations sportives qui sont soutenues dans le cadre du PSDE. Le premier volet permet aux fédérations sportives de soutenir la réalisation de quatre catégories de projets détaillées (préparation des athlètes, mentorat d'entraîneurs, développement des officiels et projets synergiques). Ce volet a pour objectif de favoriser le développement professionnel d'officiel·les, d'arbitres ou de juges par des projets permettant d'accéder à des accréditations de niveau national ou international ou de les maintenir.

Ligne directrice

Les projets doivent permettre aux officiel·les qui sont déjà engagé·es dans une démarche de développement d'accéder à des accréditations de niveau national ou international, ou de les maintenir.

Prérequis pour les officiel·les

- Être engagé·e dans une démarche de développement professionnel en tant qu'officiel·le, arbitre ou juge, notamment par la présence à des événements de compétition et à des formations ;
- Intervenir dans des événements où des athlètes identifiés des niveaux « Élite » et/ou « Relève » sont en action ;
- Avoir le potentiel d'accéder à des accréditations de niveau national ou international.

Types de projets admissibles

Séminaire et colloque

- Le PSDE peut soutenir la participation d'officiel·les lors d'événements ciblés par la Fédération pour favoriser son développement. Il peut également permettre à la Fédération d'accueillir ou d'organiser un événement de formation ou de perfectionnement au Québec.

Évaluation et accréditation

- Le PSDE peut soutenir la participation d'un·e officiel·le à un examen ou à une évaluation visant à obtenir une accréditation ou des assignations au niveau national ou international.

Démarche de mentorat

- Le PSDE peut soutenir la réalisation de projets de mentorat formel visant à favoriser la progression des officiel·les.

Développement

- Le PSDE peut soutenir le développement des officiel·les en leur donnant accès à des services spécialisés (ex. : préparation physique, préparation mentale, services médico-sportifs).

Dépenses admissibles

- Frais de déplacement, d'hébergement et pour les repas des officiel·les ainsi que des mentor·es, le cas échéant, lors des événements ciblés. Ces frais ne doivent pas dépasser les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec.
- Honoraires des mentor·es impliqués dans le processus de formation continue des officiel·les.
- Frais d'inscription des officiel·les sélectionnés à un atelier, à un colloque ou à un séminaire.
- Frais associés à l'organisation d'un événement de formation ou de perfectionnement (location de salle, transport, hébergement, repas des formateur·trices).
- Frais associés à des services médico-sportifs, de préparation physique et de préparation mentale.

Dépenses non admissibles

- Honoraires des ressources humaines de la Fédération ou autres dépenses non liées aux activités visées par le PSDE.

Application des modalités du programme par Triathlon Québec

Dans le cadre de leurs fonctions régulières, les officiel·les certifiés NTO, CTO et ITO peuvent être admissibles à un soutien financier dans le cadre du PSDE pour des événements hors Québec sanctionnés par Triathlon Canada ou World Triathlon. Les officiel·les de niveau PTO participant à une formation NTO peuvent également être admissibles au programme.

Prérequis

- Indépendamment du niveau de certification, les officiel·les doivent avoir fait au moins six (6) journées complètes de compétition au Québec comme officiel·le, délégué·e technique ou formateur·trice, incluant un minimum de quatre (4) journées de compétitions sur un événement de niveau régional ou provincial dans les douze (12) mois précédant l'événement pour lequel l'officiel·le fait application.
- Les prérequis décrits ci-haut s'appliquent pour la première demande à un événement à l'étranger. Si un·e officiel·le souhaite bénéficier d'un soutien financier pour un 2e événement, il doit rencontrer la condition suivante :
 - Avoir fait trois (3) journées supplémentaires de compétition au Québec comme officiel·le, délégué·e technique ou formateur·trice, incluant un minimum d'une (1) journée de compétitions sur un événement de niveau régional ou provincial dans les douze (12) mois précédant l'événement pour lequel l'officiel·le fait application.

Événement de niveau national et international au Québec

- Niveaux d'éligibilité : NTO, CTO, ITO et PTO en processus de certification

Triathlon Québec soutiendra la participation des officiel·les sur les championnats canadiens et les épreuves sanctionnées par World Triathlon se déroulant au Québec selon la politique de Triathlon Québec en vigueur (frais d'hébergement, frais de déplacement et de repas).

Événements hors Québec

- Niveaux d'éligibilité : NTO, CTO et ITO

Lors d'événements nationaux élites ou internationaux sanctionnés par World Triathlon hors Québec, Triathlon Québec n'offrira aucun honoraire aux officiel·les. Triathlon Québec offrira un soutien financier afin d'aider l'officiel·le à couvrir ses frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de transport. Seules les dépenses qui ne sont pas remboursées par une autre organisation ou programme (ex : Triathlon Canada ou Word Triathlon) seront admissibles. L'officiel·le devra soumettre les preuves justificatives correspondantes.

ÉVÉNEMENTS	Montant maximal	Montant maximal
	(Au Canada)	(Hors Canada)
WTCS/WTPS et championnats du monde / Jeux majeurs	1000\$	1500\$
Coupe du monde / Coupe Continentale / T100 / Championnats du monde IRONMAN	750\$	1000\$

Événements de formation continue ou de perfectionnement hors Québec

- Niveaux d'éligibilité : PTO-2, NTO, CTO et ITO

À l'occasion d'une formation visant l'obtention d'un niveau supérieur (NTO, CTO ou ITO), d'un séminaire ou d'un colloque spécifique et admissible, Triathlon Québec offrira un soutien financier afin d'aider l'officiel·le à couvrir ses frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'inscription, s'il y a lieu. Seules les dépenses qui ne sont pas remboursées par une autre organisation ou programme (ex : Triathlon Canada ou Word Triathlon) seront admissibles. L'officiel·le devra soumettre les preuves justificatives correspondantes.

NIVEAU DE LA FORMATION	Montant maximal
Formation CTO/ITO ou équivalent World Triathlon	1500 \$
Formation NTO ou équivalent World Triathlon	1000 \$

MODALITÉS DU PSDE

- Le budget total du PSDE pour les projets de développement des officiel·les varie en fonction des cycles du ministère. La période est du 1er avril au 31 mars de chaque année.
- Le nombre maximum d'événements pouvant être soutenus à l'extérieur du Québec par officiel·le est fixé à deux (2) annuellement.
- Le montant maximum de soutien financier pouvant être obtenu par un·e officiel·le est fixé à 3000\$ annuellement.
- Les demandes de soutien pour les événements doivent être communiquées par l'officiel·le au moins 30 jours avant l'événement par courriel à Triathlon Québec.

Compte rendu

Dans la semaine suivant l'événement, l'officiel·le doit remettre un compte rendu à Triathlon Québec faisant part de son expérience et faire parvenir les preuves justificatives des dépenses encourues. Le compte rendu doit inclure :

- La liste des postes occupés et les différentes tâches liées à ces postes ;
- Trois (3) apprentissages à partager avec la communauté des membres officiel·les TQ.

Les apprentissages doivent être amenés comme suit : quels étaient les problèmes, les différentes options envisagées pour les résoudre et l'explication des solutions retenues. Le compte rendu peut être écrit ou fait sous forme de vidéo et doit être acheminé par courriel à cette adresse : info@triathlonquebec.org.

Avis d'intention et paiement

- Triathlon Québec fera l'évaluation des avis d'intention reçus en début d'année et fera l'approximation des dépenses. Si plusieurs membres officiel·les sont admissibles au soutien financier et que le budget prévu par Triathlon Québec ne suffit pas, l'enveloppe sera divisée au prorata. Le cycle budgétaire suit l'exercice financier de TQ, soit du 1er avril au 31 mars de chaque année.
- Le paiement sera effectué par transfert bancaire au terme de l'année financière et conditionnellement à la réception et l'approbation du compte rendu.

ANNEXE C – LISTE DES TÂCHES DES MEMBRES OFFICIEL·LES

Voir le document [description des tâches \(OT\)](#) disponible dans la section « Documentation » sur le site Web de Triathlon Québec.